

LES CULOTTES COURTES

46 RUE DE LA MENOGE

74420 BOEGE

06 14 91 04 49 / 04 50 39 00 95

lesculottesc74@outlook.fr



Règlement de fonctionnement

La structure des Culottes Courtes est une association loi 1901 gérée par des parents bénévoles.

Elle gère deux axes de travail pour les enfants de 3 à 11 ans :

- **un accueil périscolaire**
- **un accueil de loisirs**

Pour bénéficier de nos services vous devez obligatoirement remplir un dossier d'inscription qui comporte :

- Une fiche d'inscription datée et signée
- Une attestation d'assurance en cours de validité (individuelle accident conseillée)
- Un justificatif de quotient familial ou feuille d'imposition pour la tarification
- Copie du carnet de santé (vaccination)
- Cotisation en fonction de votre lieu de résidence (valable 1 an)



Les dossiers sont à refaire chaque année au mois de juin

Aucun enfant accepté sans un dossier complet

Fermeture structure :

- Une semaine pendant les vacances de Noël
- 4 semaines consécutives en août
- Les jours fériés français
- Lors des ponts accordés par l'académie



L'accueil périscolaire



Les horaires :

De 7h à 8h15 et de 16h15 à 19h Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi.

Les tranches d'âges :

Accueil des enfants de 3 ans jusqu'au jour de leurs 12 ans.

Encadrement :

Nous respectons le taux d'encadrement fixé par la direction de la cohésion sociale

Soit 1 animateur pour 10 enfants de moins de six ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de six ans.

Les activités :

- Activités libres : (jeux de société, légos, coloriages, kapplas, jeux d'imitations ...)
- Activités sportives et jeux : diverses activités collectives et ateliers sportifs seront mis en place.
- Activités manuelles : proposition de bricolages et créations manuelles.

Ces activités seront mises en place chaque jour, en fonction des envies des enfants et ne seront pas imposées. Les animateurs seront force de proposition toutefois des boîtes à idées seront à la disposition des enfants, afin de répondre au mieux à leurs demandes.

Arrivées / départs des enfants avec les parents :

La personne qui accompagne ou récupère l'enfant doit obligatoirement se présenter à l'accueil afin de signaler l'arrivée ou le départ de celui-ci. Cette personne doit signer la tablette servant à la facturation. Les enfants pourront être récupérés uniquement par les personnes figurant sur la fiche de renseignements. La personne désignée doit pouvoir justifier de son identité.

Exceptionnellement, lors d'un changement d'organisation, s'il est prévu qu'une autre personne vienne chercher l'enfant (grands-parents, oncle, tante, ...), merci d'avertir l'équipe encadrante par mail ou téléphone. Aucune sortie seul n'est autorisée sauf décharge familiale.

Arrivées / départs des enfants à l'école :

- **Maternelle publique de Boège** : le matin les enfants sont accompagnés par les animateurs et le soir raccompagnés par les animateurs et une Atsem.
- **Primaire publique de Boège** : à partir de 8h05, les enfants de primaire se rendent dans leurs classes et le soir ils sont récupérés dans le hall par les animateurs.
- **Ecole du château** : les enfants sont accompagnés matin et soir par un animateur
- **Ecole de Saint-André** : le matin les enfants sont récupérés dans nos salles par le responsable de la navette et déposés dans nos locaux le soir.

Le centre de loisirs



Les horaires :

De 7h à 18h30 Inscription à la journée, demi journée avec ou sans repas.

Mercredi et vacances scolaires

Pendant cette période, et afin de permettre le bon déroulement des activités proposées, l'accueil et la sortie des enfants se font exclusivement pendant les plages horaires suivantes :

- Accueil : de 7h à 9h le matin
- Arrivée pour l'après-midi avec repas : de 11h15 à 11h30
- Arrivée pour l'après-midi sans repas : de 13h30 à 14h
- Départ matin avec repas : de 13h30 à 14h
- Départ matin sans repas : de 11h15 à 11h30
- Départ le soir à partir de 16h30, sauf en cas de sortie prévue, les parents étant prévenus si les enfants devaient rentrer plus tard.

Les bons CAF sont acceptés pendant les vacances uniquement pour les inscriptions à la journée. Merci de nous communiquer le document fourni par la CAF.



Les tranches d'âges :

Accueil des enfants de 3 ans jusqu'au jour de leurs 12 ans.

Encadrement :

Nous respectons le taux d'encadrement fixé par la direction de la cohésion sociale

Soit 1 animateur pour 8 enfants de moins de six ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de six ans.

Les activités :

L'équipe pédagogique souhaite que les enfants soient acteurs de leurs vacances. Chaque semaine de vacances un thème sera abordé afin de développer l'imaginaire. C'est pourquoi l'équipe sera déguisée. Les animateurs proposent un panel d'activités qui peut être modulable, l'esprit étant de favoriser le vivre ensemble. Une sortie extérieure peut être prévue à la journée, ainsi qu'un grand jeu en rapport avec le thème le jeudi matin.



LES TARIFS

Tarifs habitants Boège /Saxel /St André

CENTRE DE LOISIRS				
Quotient familial	Matin sans repas	Journée	Repas après-midi	Après-midi
	< 620	6,58 €	20,32 €	12,89 €
621 à 1000	8,70 €	23,50 €	16,08 €	9,55 €
1001 à 1900	10,82 €	25,62 €	17,14 €	11,67 €
> 1900	11,88 €	26,68 €	18,20 €	12,73 €

Tarifs habitants Villard / Habère-Lullin / Habère-Poche/ Bogève

Quotient familial	Matin sans repas	Journée	Repas après-midi	Après-midi
	< 620	7,10 €	21,91 €	13,90 €
621 à 1000	9,38 €	25,34 €	17,34 €	10,30 €
1001 à 1900	11,67 €	27,63 €	18,48 €	12,58 €
> 1900	12,82 €	28,78 €	19,62 €	13,73 €

Tarifs habitants Burdignin / Extérieurs Vallée Verte

Quotient familial	Matin sans Repas	Journée	Repas après-midi	Après-midi
	< 620	7,74 €	23,90 €	15,17 €
621 à 1000	10,24 €	27,65 €	18,91 €	11,23 €
1001 à 1900	12,73 €	30,14 €	20,16 €	13,73 €
> 1900	13,98 €	31,39 €	21,41 €	14,98 €

PERISCOLAIRE

Tarif à partir de janvier 2021

Quotient familial	Boège	Villard	Burdignin
	St André	Habère-Lullin	Extérieurs
	Saxel	Habère-Poche	
		Bogève	
Inf 620	2,55 €	2,75 €	3,00 €
621 à 1000	3,28 €	3,54 €	3,86 €
1001 à 1900	3,71 €	4,00 €	4,37 €
Sup 1900	4,03 €	4,35 €	4,74 €
Cotisation annuelle	50,00 €	70,00 €	80,00 €

Un goûter de 0.80 cts sera facturé en plus le soir

Inscriptions sur le portail famille:



<http://association-les-culottes-courtes.portail-defi.net/>

Pour le périscolaire et les mercredis :

Les inscriptions, modifications ou annulations sont à faire sur le portail dans une limite de 48 h. En cas d'absence non justifiée ou annulation au delà des 48h, une heure sera facturée ainsi qu'un goûter pour le périscolaire du soir. Il en va de même pour le centre de loisirs le mercredi, l'inscription prévue sera facturée.

En cas de maladie ou autres raisons graves, sous présentation d'un certificat médical, l'inscription ne sera pas facturée hormis le repas (5,36€) commandé pour le CLSH.

Pour les vacances scolaires :

Les inscriptions, modifications ou annulations sont à faire sur le portail (elles seront en ligne 1 mois avant les vacances pour une durée de 15 jours).

Vous recevrez à la suite de vos réservations une facture qui sera à régler dès réception pour valider votre inscription.

Sans règlement votre inscription ne sera pas prise en compte

Nous ne procéderons pas au remboursement si l'enfant ne se présente pas durant les jours réservés (hors maladie, présenter un certificat médical ou exception grave) le montant sera alors rétribué sous forme d'avoir) le repas de 5.36 € sera facturé car commandé.

En cas de demande d'annulation en dehors des délai en ligne 30 % du montant global sera facturé.

En cas de difficultés vous pouvez :

- envoyer un mail à lesculottesc74@outlook.fr
- appelez le 06 17 91 04 49

Facture et règlement:



Factures:

Périscolaire et Mercredis

Elles sont établies à chaque fin de mois. Vous les recevrez par mail.

En cas de contestation, vous avez trois jours après réception pour nous faire remonter le problème. Au-delà de ce délai, aucune modification ne sera effectuée.

Une attestation de présence pour les enfants de moins de 6 ans est fournie en début d'année, afin de bénéficier de la réduction des frais de garde (impôts).

Vacances scolaires :

Elles sont établies à la fin de la période d'inscription sur le portail famille soit environ 15 jours avant la date des vacances. Elles sont à régler dès réception pour valider votre inscription.

Sans règlement votre inscription ne sera pas prise en compte

Règlements :

Par chèque à l'ordre des Culottes Courtes

Espèces (appoint apprécié)

Virement bancaire

Règlement à effectuer au plus tard au 15 du mois en cours. Sans règlement il n'y aura pas d'inscription possible (sauf difficulté particulière, à voir avec le responsable).

L'association se réserve le droit, après mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou remise en main propre, de refuser l'accueil du ou des enfants jusqu'au paiement total de l'arriéré, frais de recommandé compris.

L'association se réserve le droit de demander le paiement le jour même pour toute récidive de non paiement ou accueil exceptionnel.

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	
10278	02426	00016039049	44	EUR	CCM VALLEE VERTE
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	1027	8024	2600	0160	3904 944
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM VALLEE VERTE			LES CULOTTES COURTES		
BOEGE			ECOLE PRIMAIRE DE BOEGE		
CENTRE CIAL BOEGE II			RUE DE LA VALLEE VERTE		
74420 BOEGE			74420 BOEGE		
Tél : 08-20-85-52-17					

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Retards:

En cas de retard, une somme forfaitaire de 20€ par retard sera facturée (sauf cas exceptionnel, maladie, accident, ...).

Après trois retards, un avertissement sera envoyé. Dans le cas d'un retard supplémentaire, l'enfant sera exclu de la structure pour une semaine. Si personne n'est venu chercher un enfant et que nous n'avons pas reçu d'appel, l'équipe d'animation attendra 30 minutes et conduira votre enfant à la gendarmerie



Respect :

Le non respect des règles de vie collective, ainsi que le non respect de l'adulte encadrant, peut donner suite à un rappel à l'ordre à l'oral et par écrit, qui peut être suivi d'une exclusion temporaire voir définitive décidée par le bureau et l'équipe.



Santé :

Si votre enfant suit un traitement durant les heures d'accueil, vous devez joindre une ordonnance médicale (les médicaments doivent être dans les boîtes d'origine marquées au nom de l'enfant). Sans ordonnance nous ne donnerons pas le traitement.

Si votre enfant est contagieux il est beaucoup mieux à la maison, les épidémies prolifèrent de cette façon.



Equipe :

Elle est composée de 3 animateurs permanents diplômés BAFA, une directrice adjointe diplômé du BAFD et 3 animateurs vacataires en cours de formation.

Un responsable de structure diplômé BPJEPS.

Chaque mois les animateurs changent de tranche d'âge afin de garder une dynamique d'animation



Objets personnels:

La structure interdit aux enfants d'apporter des objets, jouets, venant de la maison, afin d'éviter les disputes ou autres.

Subvention des mairies:

L'association demande une subvention annuelle aux mairies de 190 € par enfant de leur commune fréquentant la structure.

Ces montants seront utilisés pour le fonctionnement interne financier de l'association.

Le forfait mensuel n'existe plus.

Autorisation de sortie:

Les enfants pourront quitter la structure seuls ou avec un accompagnant mineur uniquement avec un accord écrit déposé par les parents au bureau et en ayant prévenu en amont l'équipe encadrante.

COVID 19:

Suite à la récente épidémie de COVID 19, un protocole d'accueil spécial a été mis en place.

Il restera en vigueur jusqu'à ce que les autorités compétentes estiment qu'il ne soit plus nécessaire.

Celui-ci comporte des règles très strictes pour l'accueil des enfants.

Vous pouvez le consulter sur le portail famille dans la rubrique téléchargement ainsi que la décharge a nous retourner.

<http://association-les-culottes-courtes.portail-defi.net/>